

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-233.

Loi pour faire droit à Virginia Ruth Parmiter.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Virginia Ruth Parmiter, demeurant en la ville de Greenfield-Park, province de Québec, épouse de Douglas Parmiter, domicilié au Canada et demeurant en la cité de LaSalle, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le septième 5 jour d'avril 1956, en la cité de Montréal, dite province, et qu'elle était alors Virginia Ruth Baker; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis 10 par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et 15 demeurera à tous égards nul et de nul effet.